

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 FÉVRIER 2019

DATE DE CONVOCATION : 08 FÉVRIER 2019

N°2019-01-10

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 44
Conseillers votants : 45

Dont pouvoirs : 7

Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 2

L'an 2019 et le 14 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Pérignac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse – **BARBEZIEUX** : M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoît, M. BOBE Philippe – **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique – M. PROVOST Jean-Jacques **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky – **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale – **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick – **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre – **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard – **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc – **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique – **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre , Mme ROCHAIS PASUTTO Anne-Marie – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky – **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **MONTMÉRAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel – **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique – **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry – **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc – **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe – **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie – **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre – **VIGNOLLES** : M. LE FLOCH Gilles.

Pouvoirs :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à M. Jacques CHABOT (Barbezieux) - M. CHAUVIN Thierry (Barbezieux) a donné pouvoir à M. Loïc DEAU (Reignac) - Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît - Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme GRENOT Marie-Pierre (Coteaux-du-Blanzacais) - Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme BOUCHER PILARD Maryse (Baignes) - M. BUZARD Laurent a donné pouvoir à M. MARRAUD Jean-Luc (Chantillac) – Mme AUTHIER-FORT Claire a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre

Etaient présents sans droit de vote :

M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), Mme MONTAUT Martine, M. PETIT Bernard (Oriolles) Mme EDELY Françoise, M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet),

Etaient excusés :

M. GIRARD Guy (Angeuduc), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais), Mme GENDRINEAU Laurence (Etriac), M. BONNAUD Pascal (Lachaise), M. BERGEON Frédéric (Montmérac), M. HILAIRET Joël (Passirac).

N°10 – Objet : Choix des entreprises pour les travaux de mise en conformité de bâtiments publics en vue de la mise en place de centrales photovoltaïques en toiture

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements

La CDC 4B s'est engagée dans une démarche volontariste de développement des énergies renouvelables et a pour cela lancé une consultation tiers investisseur pour l'implantation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur les toitures du centre équestre de Barbezieux ainsi que sur les écoles et le gymnase de Baignes Ste-Radegonde. Cette consultation a été remportée par la société CAP SOLAR 54 qui a bloqué un tarif de rachat de l'électricité produite lors de la session de la Commission de Régulation de l'Énergie de 2017.

L'implantation de ces centrales d'une puissance cumulée de 403 kWc nécessite divers travaux sur les toitures bâtiments : dépose des tuiles simples pour les écoles de Baignes, renfort charpente à ajouter pour le gymnase de Baignes et le centre équestre de Barbezieux. La présence d'amiante sur la toiture du centre équestre de Barbezieux nécessite, de plus, des travaux de désamiantage qui porteront sur les pans sud et nord. La pose en aval des centrales photovoltaïques nécessitera enfin la pose de bacs aciers en dessous des équipements solaires.

Le marché de travaux a été divisé en 3 lots :

Lot	Bâtiment(s)	Travaux
1	Pans nord et sud du Centre équestre de Barbezieux St-Hilaire	Dépose de la couverture et traitement de l'amiante sur les pans concernés Pose d'une couverture bac acier Pose de gouttières en remplacement des existantes Remplacement du système de ventilation Renfort de la charpente métallique
2	Pans sud des écoles de Baignes Ste-Radegonde	Dépose de la couverture tuile Pose d'une couverture en bac acier Pose de gouttières de remplacement
3	Pans sud et nord du gymnase de Baignes Ste-Radegonde	Renfort charpente (pannes et portiques)

Après clôture du marché de travaux, une phase de négociation avec les entreprises mieux-disantes a été engagée par la CdC4B. Les lots ont été attribués ainsi :

Lot	Entreprise	Montant H.T
1	SARL ICB	195 730 €
2	Ent. GADRAS SYLVAIN	25 404 €
3	SARL ICB	18 415 €
TOTAL		239 549 €

Le montant total de l'opération s'élève à 239 049 € H.T. La société CAP SOLAR 54 s'engage à la prise en charge de 50% de ce montant après réalisation des travaux. Dans le cadre du Contrat Départemental de la collectivité, une subvention de 68 800 € est allouée au paiement du projet de travaux, ce qui ramène le montant d'autofinancement de la collectivité à 49 902 € H.T

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'engager la somme de 239 549 € H.T en vue de lancer les travaux de toiture précités ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La dépense sera imputée à l'article 2317 du budget général.

Certifié exécutoire par le Président **15 FEV 2019**
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou notifié le : **15 FEV 2019**
Touvérac, le **15 FEV 2019**

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 15 février 2019
le Président,
Jacques CHABOT.

